



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°026 DU 21/02/2024

PUBLIÉ LE 21 FÉVRIER 2024

Sommaire

Secrétariat général commun départemental / Service Ressources humaines

- SGCD-SRH2024-45-0001 - Arrêté du 14 février 2024 portant organisation des services de la préfecture de l'Aube. (2 pages)

Page 3

Secrétariat général commun départemental

SGCD-SRH2024-45-0001 - Arrêté du 14 février
2024 portant organisation des services de la
préfecture de l'Aube.



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
commun départemental**

**Arrêté SGCD-SRH n° 2024-45-0001
portant organisation des services de la préfecture de l'Aube**

**La préfète de l'Aube,
Chevalier de l'ordre nationale du Mérite**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et des départements et notamment son article 26 ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration et notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Considérant le rattachement de la conseillère de prévention au directeur du secrétariat général commun départemental de l'Aube acté lors du comité social d'administration du 16 mars 2023 ;

Considérant l'octroi d'un poste supplémentaire « Village d'avenir » fléché chef de projet ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture de l'Aube,

ARRÊTE

Article premier : Les services de la préfecture de l'Aube sont composés :

- du cabinet,
- du secrétariat général,
- de la sous-préfecture de Bar-sur-Aube,
- de la sous-préfecture de Nogent-sur-Seine.

Est placé sous l'autorité directe de la préfète, le délégué du préfet pour les quartiers prioritaires.

L'organisation de ces services est arrêtée conformément aux articles 2 à 4.

Article 2 : Les services du cabinet (SdC) comprennent :

- le bureau de la représentation de l'État et de la communication (BREC),
- le service des sécurités (SdS) composé :
 - * du bureau interministériel de défense et de protection civile (BIDPC),
 - * du bureau de la sécurité intérieure et des polices administratives (BSIPA).

Article 3 : Les directions, service et entités relevant du secrétariat général sont les suivants :

- **la direction de la citoyenneté, de la légalité et des collectivités locales (DCLCL) qui comprend :**

* le service des collectivités locales (SCL) constitué :

- du bureau du conseil et du contrôle de légalité (BCLCL) organisé ainsi :
 - . une section contrôle de légalité et intercommunalité (SCLI)
 - . une section budget et dotation (SBD)

- du bureau des élections et des missions de proximité (BEMP)

* le service des étrangers (SdE) constitué :

- du bureau du séjour (BS)
- du bureau de l'éloignement et de l'asile (BEA)

* le centre d'expertise et de ressources titres – permis de conduire (CERT PC) organisé ainsi :

- un pôle instruction (PI) :
 - . une section instruction 1 (SI1)
 - . une section instruction 2 (SI2)

- un pôle fraude (PF)

- **le service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial (SCIAT) constitué :**

- d'un agent chargé des projets d'intérêt départemental
- du pôle d'appui territorial (PAT)
- du pôle de coordination interministérielle et de concertation publique (PCICP)
- d'un chargé de mission Clairvaux – ligne 4
- d'un chef de projet "Village d'avenir"

Article 4 : Cette organisation entre en vigueur le 1^{er} février 2024.

Article 5 : L'arrêté préfectoral SGCD-SRH n° 2023-108-0001 du 18 avril 2023 portant organisation des services de la préfecture de l'Aube est abrogé.

Article 6 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Troyes, le **14 FEV. 2024**

La préfète

Cécile DINDAR